

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2491 8 octobre 2013

# **SOMMAIRE**

ABE S.A119527	
AM Mining119528	119526
AMP Capital Investors (Direct Property	Games Lux S.A
Fund) Luxembourg S.à r.l119527	GGS+ S.à r.l
Armatex Holding S.A119528	Gigab S.à r.l
Asic S.A	Glentel AA International119525
Atlas European Holdco I S.à.r.l119529	GON S.A119525
Atlas Vintners S.à.r.l119528	Grosvenor 49 S.à r.l
Auberge Kohnenhof s.àr.l119554	Groupe Architecture S.à r.l
Aventurine s.à r.l119528	GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l.
Aximmo S.A119529	119522
Bachus Bar S.à r.l119530	H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l119522
Bauvision S.à r.l119568	IMOSA - Industries Métallurgiques d'Ou-
Beim Besch S.à r.l119568	tre-Mer S.A119526
Belchim Crop Protection Luxembourg S.à	KKH Capital S.à r.l
r.l	Les Rives du Lac S.A119563
Beliere Holding S.A119558	LM & Co S.A119566
BLH Investment 1 S.à r.l119529	Lux 21 Starlight GBP S.à r.l
Bonar International S.à.r.l119527	Nature & Paysage119523
BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l 119568	Naturgas Kielen
C Ebco S.à r.l	NGP III SPV119522
Consulting Petroleum Luxembourg S.A.	Nokia Growth Partners III (S.C.A.) SICAV-
119558	SIF119523
DCC Euro S.à r.l	Nomade S.à r.l
Doric Capital SA119524	Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l119522
DSC Luxembourg S.à r.l119555	Northam Property Funds Management S.à
Edene Lux Invest S.A119524	r.l119522
European Generating S.à r.l119527	SH Findel S.à r.l
European Regional Branch of the Interna-	Simon & Samson S.à r.l
tional Consortium for Social Develop-	Sopura Sustainable Development Compa-
ment (ICSD)	ny S.A119523
Ex.C.A. Lux	TPG Findel S.à r.l
Fitness and Health Company, S.à r.l 119524	Trinseo S.A
Five Roads Lux S.à r.l119524	Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A.
FRALUX119530	119536
Galey & Lord Investments Holding S.à r.l.	



# GSO MAK Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117339/10.

(130142555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: GBP 1.750.182,80.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.043.

L'adresse de l'associé, HFCP VII (Parallel-A) L.P., a changé et est à présent au 1209, Corporation Trust Center, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117340/12.

(130142568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117479/10.

(130142257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67079 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117482/10.

(130142787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# NGP III SPV, Société à responsabilité limitée.

### Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stéphane HEPINEUZE

Mandataire

Référence de publication: 2013117487/12.

(130142946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.



# Nokia Growth Partners III (S.C.A.) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Stéphane HEPINEUZE

Mandataire

Référence de publication: 2013117478/13.

(130142954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

#### Nature & Paysage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.879.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117484/10.

(130142480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

### Naturgas Kielen, Société Coopérative.

Siège social: L-8295 Kehlen, route N12. R.C.S. Luxembourg B 105.916.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117485/14.

(130142379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

### SSDC S.A., Sopura Sustainable Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.688.

Extrait des résolutions prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 2013

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein une Présidente en la personne de Madame Anne-Marie GREGIS. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 15 mai 2013.

Certifié sincère et conforme

SOPURA SUSTAINABLE DEVELOPMENT COMPANY S.A., en abrégé SSDC S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013119027/17.

(130144517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



# Fitness and Health Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 140.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117884/10.

(130143369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Five Roads Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117885/10.

(130143255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Doric Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.799.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss der Doric Capital SA vom 16. Februar 2012

Der Verwaltungsrat bestimmt mit sofortiger Wirkung Herrn Peter Erich Hein zum Verwaltungsratsvorsitzenden bis zur Generalversammlung der Doric Capital SA, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. August 2013.

Für Doric Capital SA

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013117850/15.

(130143273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Edene Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 156.403.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117871/10.

(130143132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# GGS+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 37, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 134.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117901/9.

(130143086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.



# Grosvenor 49 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 161.354.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117905/9.

(130143193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# GON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.639.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GON S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117903/12.

(130143235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Gigab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.510.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117902/14.

(130143098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Groupe Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9054 Ettelbruck, 70, rue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 133.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117906/9.

(130143537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Glentel AA International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 2.080.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 170.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117896/10.

(130143101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.



# Galey & Lord Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013117897/11.

(130143222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

### Galey & Lord Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013117898/11.

(130143298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

## Games Lux S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.198.

En date du 16 août 2013, la société a pris acte de la démission des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.
  - Monsieur Patrick Houbert a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
- La société MRM Consulting S.A., a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117899/14.

(130143183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

### IMOSA - Industries Métallurgiques d'Outre-Mer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 9.267.

Suite à l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2013, la cooptation en date du 29 avril 2013 de Monsieur Derek BLEAKLEY, 91 Salloon Road, Makenny, Irvinestown, Co Fermanagh, Irlande du Nord, BT94 1AG, au Conseil d'administration avec effet rétroactif au 08 mars 2013 et la démission à cette même date de Madame Jennifer Patricia DUNNING du Conseil d'administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 20.08.2013.

Pour: IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013118841/18.

(130144466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



# DCC Euro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.087.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117237/10.

(130142361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

#### **EXTRAIT**

Il convient de noter que le nom de l'associé unique de la société a changé comme suit:

AMP Capital Funds Management Limited en sa qualité de Fiduciaire de

AMP Capital Global Direct Property Fund

Bâtiment AMP, Niveau 24,

33, Alfred Street

NSW 2000 Sydney

Australie

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117159/17.

(130142230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

### European Generating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.525.

Les comptes annuels au 30 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118314/9.

(130144035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

# ABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.447.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118643/9.

(130144671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Bonar International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 67.068.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118694/9.

(130144647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



# Armatex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.933.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013118655/10.

(130144476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# AM Mining, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.760.

Le Conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Colin OLIVIERI, avec adresse professionnelle au 12C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Joaquim ELEUTERIO, avec date d'effet au 19 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013118653/12.

(130144371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Asic S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.204.

Le domicile de la société ASIC S.A., R.C.S. Luxembourg B n°123204, constituée le 29 décembre 2006 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C ?292 du 2.03.2007, établi au 17, rue Beaumont L -1219 Luxembourg, a été dénoncé le 19.08.2013.

Luxembourg, le 19.08.2013.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013118656/12.

(130144208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Atlas Vintners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 31.057,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.269.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 Août 2013.

Référence de publication: 2013118659/10.

(130144393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Aventurine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.100.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118660/10.

(130144683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



# Belchim Crop Protection Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 176.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118669/11.

(130144194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

## Aximmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 79.322.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118661/9.

(130144745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Atlas European Holdco I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 31.057,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.271.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Août 2013.

Référence de publication: 2013118658/10.

(130144665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# C Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118700/10.

(130144183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# BLH Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.979.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1239 du 18 mai 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLH Investment 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013118681/14.

(130144232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.



### Bachus Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3641 Kayl, 1, rue du Faubourg. R.C.S. Luxembourg B 174.824.

Par la présente, je soussignée, Madame Luisa Euridice NUNES DA SILVA LOURENÇO, vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de gérant technique de la société à responsabilité limitée BACHUS BAR S.à.r.l, société constituée en date du 25 janvier 2013 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, ayant son siège social à L-3641 Kayl, 1, rue du Faubourg, publié au Mémorial C N° 689 du 21.3.2013 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro B 174.824.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2013.

Luisa Euridice NUNES DA SILVA LOURENÇO.

Référence de publication: 2013118612/13.

(130143495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

## Lux 21 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 179.496.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 30 Juillet 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Welmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société Lux 10 Starlight GBP S.à r.l. dont le siège social se situe 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176 061.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 10 Starlight GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013117425/19.

(130142988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

#### FRALUX, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 179.538.

# **OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

La Société à Responsabilité Limitée FRALUX, au capital de 12.000,00 € (douze mille euros), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés - Greffe du Tribunal d'Instance de Thionville (5753) en France, sous le numéro d'immatriculation: 512 983 669.

prend la résolution de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, le 10 juillet 2013, sous le nom de: FRALUX

1) Adresse de la Succursale:

L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères

2) Activités de la Succursale:

Maçonnerie, chape, carrelage, plâtre, couverture, sanitaire, serrurerie, ainsi que tous travaux de bâtiment tout corps d'état se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ainsi que tous travaux d'industrie, traitement de surface métalliques, réalisation de tous travaux électriques.

- 3) Personne avant le pouvoir d'engager la société FRALUX à l'égard des tiers et de la représenter en justice:
- Conseil de gérance:

Sont nommés gérants dans les statuts constitutifs de la Société:

Monsieur Carminé CALAMO, né le 27 juillet 1967 à Ostuni (Italie), de nationalité Italienne, demeurant à L-7233 Bereldange, 39, cité Grand-Duc Jean.

Monsieur Antonio CAPPELLETTI, né le 20 janvier 1984 à Luxembourg, de nationalité Italienne, demeurante L-4261 Esch-sur-Alzette, 56, rue du Neudorf.



Conformément aux statuts de la Société, chacun des gérants engage la Société, sauf si ses actes ne relèvent pas de l'objet social et que la Société prouve que les tiers en avaient connaissance.

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société et pour faire et autoriser tous les actes relatifs à son objet.

Toute décision telle qu'elle soit, engageant la Société pour un montant supérieur ou égal à 5.000,00 6 (cinq mille euros), devra faire l'objet d'une approbation commune et signature conjointe des co-gérants.

- Représentant permanent de la Société pour l'activité de la Succursale:

A compter du 10 juillet 2013, sont nommés représentants permanents de la Société pour l'activité de la Succursale

Monsieur Carmine CALAMO, né le 27 juillet 1967 à Ostuni (Italie), de nationalité Italienne, demeurant à L-7233 Bereldange, 39, cité Grand-Duc Jean, pour une durée indéterminée.

Monsieur Antonio CAPPELLETTI, né le 20 janvier 1984 à Luxembourg, de nationalité Italienne, demeurant à L-4261 Esch-sur-Alzette, 56, rue du Neudorf, pour une durée indéterminée.

La Succursale est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des représentants permanents.

Fait à Uckange, le 10 juillet 2013, en trois originaux

C. CALAMO / A. CAPPELLETTI.

Référence de publication: 2013117891/40.

(130143529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

#### Trinseo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.549.

L'an deux mille treize, le premier août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Trinseo S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.549, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1466 du 16 juillet 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2461 du 3 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte à 14.57 heures sous la présidence de Madame Monique Bachner, avec adresse professionnelle à L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;
  - 2. Modification subséquente de la 1ère phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société;
  - 3. Modification de l'adresse professionnelle d'administrateurs de la Société;
  - 4. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



#### Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

#### Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1ère phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

# Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

#### Version française:

« 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

#### Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle d'un des administrateurs de la Société, Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 15.04 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, F. Stolz-Page, L. Sodomova et M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2013. REM/2013/1425. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118125/66.

(130143543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

### KKH Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.320.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Mr. Josep-Maria Farre Viader, private investor, residing professionally at Flat 901 Block A, 50 Holland Street, London SE1 9FU, United Kingdom;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated July 28 th, 2013;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that he is the sole shareholder (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") of KKH Capital S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.320, incorporated by a deed of Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 17 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2010, number 1455, page 69821 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Agenda

- 1. Modification of the article 11 of the articles of association;
- 2. Resignation of Mr. Jordi Bono Cruz, as manager of the Company; and
- 3. Any other business.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to amend article 11 (the "Management") as follows:

- 11.1. "The Company is managed by one or several Managers who do not need to be shareholders."
- **11.2.** "The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates, reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed."

#### Second resolution

The Sole Shareholder APPROVES the resignation of the following manager with effect as of July 5 th, 2013:

- Mr. Jordi Bono Cruz, Company director, residing at C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelona (Spain).

As a consequence of the foregoing resolutions, the board of managers of the Company is composed as follows:

- Mr. Philippe Morales, manager; and
- Mr. David Pillinger, manager.

In accordance with Article 15 of the articles of association, it is reminded the Company is bound by the joint signature of two (2) managers in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power is delegated by two (2) managers.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment of articles has been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juillet,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A comparu:

- Mr. Josep-Maria Farre Viader, investisseur privé, résidant professionnellement au Flat 901 Block A, 50 Holland Street, London SE1 9FU, Royaume-Uni;

dûment représenté par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 juillet 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

- 1. d'acter qu'il est l'actionnaire unique (ci-après l'«Actionnaire Unique») de la société à responsabilité limitée KKH Capital S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.320, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, le 17 mai 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juillet 2010, numéro 1455, page 69821 (ci-après la «Société»).
- II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda cidessous:

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

### Ordre du jour

- 1.- Modification de l'article 11 des statuts;
- 2. Démission de Mr. Jordi Bono Cruz, gérant de la société; et
- 3. Divers.

En conséquence, sur base de l'agenda ci-avant, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 11 («Gérance») comme suit:

- 11.1. «La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.»
- 11.2. «Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par une décision de(s) associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.»

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique PREND ACTE de la démission du manager suivant avec effet au 5 juillet 2013:

- Mr. Jordi Bono Cruz, directeur, résidant à C. Plato 14 4-1, 08021 Barcelone (Espagne).

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr. Philippe Morales, gérant; et
- Mr. David Pillinger, gérant.

Conformément à l'Article 15 des statuts, il est rappelé que la société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature de toute personne à qui tel pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

#### Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification des articles au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32312. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117958/117.

(130143309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# SH Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TPG Findel S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.382.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of August; Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert,

There appeared



TPG Capital - Luxembourg, S.àr.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119667 (the "Sole Shareholder"),

being the sole shareholder of "TPG Findel S.àr.I." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, incorporated on 6 August 2013 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"),

represented by Me Julien De Mayer, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 August 2013 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

- 1. The Sole Shareholder holds all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue of the Company.
- 2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:
- 1. Change of the name of the Company into "SH Findel S.à r.l."; consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") as follows:
- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "SH Findel S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- 2. Revocation of Mr John Viola as Manager Class B of the Company and appointment of Mrs Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America in replacement as Manager Class B of the Company for an unlimited duration.

Thereafter, the Sole shareholder took the following resolutions:

#### First resolution

It was resolved to change the name of the Company into "SH Findel S.à r.l." and to amend article 1 of the Articles as set forth in the Agenda.

#### Second resolution

It was resolved to revoke Mr John Viola from his office as Manager Class B of the Company as of the date hereof.

It was then resolved to appoint Mrs Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America in replacement as Manager Class B of the Company for an unlimited duration.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1.200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

## A comparu

TPG Capital - Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.667 (l'«Associé Unique»),

étant l'associé unique de «TPG Findel S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 6 août 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»),

représentée par Maître Julien De Mayer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 août 2013 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. L'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises de la Société.
- 2. L'Associé Unique prend par les présentes des décisions sur l'ordre du jour suivant:



- 1. Changement de la dénomination de la Société en «SH Findel S.à r.l.»; modification en conséquence de l'article premier des statuts de la Société (les «Statuts») comme suit:
- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SH Findel S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. 2. Révocation de M. John Viola en tant que Gérant de Classe B de la Société et nomination de Mme Jennifer Brown, née le 22 mai 1974 dans l'Ohio, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, États-Unis d'Amérique en remplacement en tant que Gérant de Classe B de la Société et ce, pour une durée illimitée.

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Il a été décidé de changer la dénomination de la Société en «SH Findel S.à r.l.» et de modifier l'article premier des Statuts, tel qu'énoncé à l'Ordre du Jour.

#### Seconde résolution

Il a été décidé de révoquer Monsieur John Viola en tant que Gérant de Classe B de la Société à partir de la date du présent acte. Il a ensuite été décidé de nommer Madame Jennifer Brown, née le 22 mai 1974 dans l'Ohio, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, États-Unis d'Amérique en remplacement en tant que Gérant de Classe B de la Société et ce, pour une durée illimitée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

## Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, le comparant et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 août 2013. Relation: RED/2013/1352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013118133/96.

(130143163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 179.539.

### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of August.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) Triton Luxembourg II GP, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.781,

hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 5 August 2013; and

(2) Anton LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,



hereby represented by Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 5 August 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn up:

# Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among Triton Luxembourg II GP, as unlimited partner(s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 32 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.

#### Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into:

- (i) three million ninety-nine thousand (3,099,000) class A 1 shares (the "Class A1 Shares");
- (ii) one hundred (100) class A 2 shares (the "Class A2 Shares");
- (iii) one hundred (100) class A 3 shares (the "Class A3 Shares");
- (iv) one hundred (100) class A 4 shares (the "Class A4 Shares");
- (v) one hundred (100) class A 5 shares (the "Class A5 Shares");
- (vi) one hundred (100) class A 6 shares (the "Class A6 Shares");
- (vii) one hundred (100) class A 7 shares (the "Class A7 Shares");
- (viii) one hundred (100) class A 8 shares (the "Class A8 Shares");
- (ix) one hundred (100) class A 9 shares (the "Class A9 Shares");
- (x) one hundred (100) class A 10 shares (the "Class A10 Shares");



(collectively the "Class A Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders"); and

(xi) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders").

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares and the Class B Shares will be in the form of registered shares only.

The Class A Shares and the Class B Shares may only be transferred subject to the terms of these Articles of Incorporation and/or additional terms and conditions to these Articles of Incorporation that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, such as, without limitation, any transfer restrictions, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with these Articles of Incorporation and any such additional terms and conditions.

Without prejudice to the generality of the foregoing and any additional terms and conditions that may be agreed in writing by the Company and its shareholders in a shareholders' agreement, the Class B Shares may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Incorporation will be amended accordingly.

Any Transfer of Class A Shares and Class B Shares in breach of the Articles of Incorporation and/or any shareholders' agreement to which the Company is a party from time to time shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

# Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into one million (1,000,000) Class A1 Shares, one million (1,000,000) Class A2 Shares, one million (1,000,000) Class A3 Shares, one million (1,000,000) Class A4 Shares, one million (1,000,000) Class A5 Shares, one million (1,000,000) Class A6 Shares, one million (1,000,000) Class A7 Shares, one million (1,000,000) Class A8 Shares, one million (1,000,000) Class A9 Shares, nine hundred ninety-nine thousand nine hundred (999,900) Class A10 Shares and one hundred (100) Class B shares. Each authorized share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés



et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Class A Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Class A Shares, such repurchase and cancellation of Class A Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares). The redemption price for such entire class of Class A Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

**Art. 8. Acquisition of Own Shares.** The Company may acquire its own Class A Shares, but not its Class B Shares. The acquisition and holding of its own Class A Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

## Chapter III. - Manager(s), Supervisory Board

**Art. 9. Management.** The Company shall be managed by Triton Luxembourg II GP (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of Class B Shares of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and, if following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager (s) to be removed shall have a veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement, provided however that such veto right is exercised in compliance with the obligations of the Manager under any shareholders' agreement that may be entered into between the Company and its shareholders from time to time.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of share-holders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager(s).

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its (their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.



**Art. 12. Management Fees and Expenses.** The Manager(s) shall be entitled to be reimbursed for all reasonable expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 14. Liability of the Manager(s) - Indemnification.** The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company or members of the Supervisory Board, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 15. Dissolution - Incapacity of the Manager(s).** In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 16. Supervisory Board.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders. In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an approved statutory auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

**Art. 17. Advisory Powers of the Supervisory Board.** In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine from time to time.

**Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.** The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.



The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board acting jointly.

# **Chapter IV. - Shareholders**

**Art. 20. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 21. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 5.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager(s) or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 23. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.



A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 25. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 26. Adjournment.** The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 27. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
  - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
  - name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (A) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (B) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the affirmative vote of shareholders representing more than three quarters of the capital shall be required to adopt resolutions.



Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

**Art. 28. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

### Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

- **Art. 29. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 30. Adoption of Financial Statements.** The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 31. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- (i) each Class B Share shall entitle a cumulative dividend in an amount of the initial subscription of such Class B Share (including nominal value and share premium (if any)), then
- (ii) each Class A1 Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (iii) each Class A2 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (iv) each Class A3 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (v) each Class A4 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (vi) each Class A5 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (vii) each Class A6 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (viii) each Class A7 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (ix) each Class A8 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (x) each Class A9 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (xi) each Class A10 Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class A10 Shares until the Class A1 Shares).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders. The Manager(s) fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

# Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 32. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
  - (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

# Chapter VII. - Applicable Law, Definitions

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

# Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the appearing parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number and class of shares	Amount paid-in
Anton LuxCo S.à r.l.		3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A8 Shares 100 Class A9 Shares	EUR 30,999
Triton Luxembourg II GP	EUR 1	100 Class B Shares	EUR 1
Total:	EUR 31,000	3,099,000 Class A1 Shares 100 Class A2 Shares 100 Class A3 Shares 100 Class A4 Shares 100 Class A5 Shares 100 Class A6 Shares 100 Class A7 Shares 100 Class A9 Shares 100 Class A10 Shares 100 Class B Shares	EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

# Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

# Resolutions of the General Meeting of Shareholders First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



#### Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following for a period ending at the first annual general meeting of shareholders to be held in 2014:

- Mr Dimitris Tsivos, born on 3 February 1982, in Athens (Greece), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Mr Heiko Dimmerling, born 13 January 1970, in Fulda (Germany), with professional address at 20, Schillerstrasse, D-60313, Frankfurt, Germany;
- Ms Eloise Kaunan, born on 5 January 1980, in Abidjian (Ivory Coast), with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A comparu:

(1) Triton Luxembourg II GP, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.781,

représentée par la présente par Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 août 2013, et

(2) Anton LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par la présente par Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 août 2013.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1** er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Triton Luxembourg II GP, associé(s) commandité (s), et le(s) actionnaire(s) commanditaire(s), une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Triton Luxembourg II GP Anton S.C.A.».

#### Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.



**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, le cas échéant, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 32 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

## Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en:

- (i) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille (3.099.000) actions de catégorie A1 (les «Actions de Catégorie A1»),
- (ii) cent (100) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2»),
- (iii) cent (100) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A3»),
- (iv) cent (100) actions de catégorie A4 (les «Actions de Catégorie A4»),
- (v) cent (100) actions de catégorie A5 (les «Actions de Catégorie A5»),
- (vi) cent (100) actions de catégorie A6 (les «Actions de Catégorie A6»),
- (vii) cent (100) actions de catégorie A7 (les «Actions de Catégorie A7»),
- (viii) cent (100) actions de catégorie A8 (les «Actions de Catégorie A8»),
- (ix) cent (100) actions de catégorie A9 (les «Actions de Catégorie A9»),
- (x) cent (100) actions de catégorie A10 (les «Actions de Catégorie A10»),

  (ensemble les «Actions de Catégorie A» qui seront détenues par les actionnaires commanditaire

(ensemble les «Actions de Catégorie A» qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(xi) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»).

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action de toute catégorie d'actions donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B seront nominatives.

Les Actions de Catégories A et les Actions de Catégories B peuvent seulement être cédées sous réserve des dispositions des présents Statuts et/ou des modalités et conditions supplémentaires à ces Statuts qui peuvent être convenues par la Société et ses actionnaires par écrit dans un pacte d'actionnaires, telles que, sans limitation, toute restriction de cession, toutes dispositions relatives à la sortie conjointe ou à la cession forcée. Les cessions d'actions doivent être effectuées en conformité avec les Statuts et ces modalités et conditions supplémentaires.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède et de toutes modalités et conditions supplémentaires qui peuvent être convenues par écrit par la Société et ses actionnaires dans un pacte d'actionnaires, les Actions de Catégories B peuvent uniquement être transférées à condition que les actionnaires (i) approuvent ce transfert conformément aux conditions de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, le cas échéant, quelle(s) personne(s) agiront en tant que Gérant ou Gérants de la Société après ledit transfert. Les Statuts seront modifiés en conséquence.



Toute Cession d'Actions de Catégorie A ou d'Actions de Catégorie B en violation des présents Statuts et/ou tout pacte d'actionnaires auquel la Société est partie de temps à autre sera inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action constitue une acceptation implicite des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

# Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000), représenté par un million (1.000.000) Actions de Catégorie A1, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A2, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A3, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A5, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A6, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A7, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A8, un million (1.000.000) Actions de Catégorie A9, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (999.900) Actions de Catégorie A10 et cent (100) Actions de Catégorie B. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation d'une catégorie d'Actions de Catégorie A entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les actions émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière d'Actions de Catégorie A, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1). Le prix de rachat d'une catégorie d'Actions de Catégorie A doit être fixé suivant les conditions d'un pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de la Société et/ou la Société de temps à autre.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent.



Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Rachat d'Actions. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie A, mais non ses Actions de Catégorie B. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie A s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

# Chapitre III. - Gérant(s), Conseil de Surveillance

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par Triton Luxembourg II GP (le «Gérant») en sa ou en leur qualité d'associé commandité et détenteur d'Actions de Catégorie C de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si, suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer ont, en leur capacité d'associé-commandité de la Société, un droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement, à condition cependant qu'un tel droit de veto soit exercé en accord avec les obligations du Gérant conformément à tout pacte d'actionnaires qui peut être conclu entre la Société et ses actionnaires de temps à autre.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants.** Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

- Art. 12. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses raisonnables qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 13. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.
- Art. 14. Responsabilité du Gérant ou des Gérants Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer



et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société ou membres du Conseil de Surveillance, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 15. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants.** En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le reviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises agréé qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant ou les Gérants sur les sujets que ces derniers peuvent déterminer de temps à autre.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.



Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction sont présentes ou représentées. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procèsverbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Surveillance, agissant conjointement.

# Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires

**Art. 21. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 17:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

**Art. 23. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 24. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 25. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.



L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 26. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 27. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
  - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
  - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

- (A) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (B) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 28. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant ou les Gérants.

# Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 29. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.



Art. 30. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 31. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaires décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires.

Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- (i) chaque Action de Catégorie B aura le droit de percevoir un dividende d'un montant égal au montant de la souscription initiale de cette Action de Catégorie B (y compris la valeur nominale et la prime d'émission (le cas échéant)); puis
- (ii) chaque Action de Catégorie A1 aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (iii) chaque Action de Catégorie A2 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (iv) chaque Action de Catégorie A3 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (v) chaque Action de Catégorie A4 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (vi) chaque Action de Catégorie A5 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (vii) chaque Action de Catégorie A6 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (viii) chaque Action de Catégorie A7 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (ix) chaque Action de Catégorie A8 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (x) chaque Action de Catégorie A9 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette action; puis
- (xi) chaque Action de Catégorie A10 (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette action (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les actions constituant la dernière catégorie de actions alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Actions de Catégorie A10 jusqu'aux Actions de Catégorie A1).

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Actionnaires Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie B. Le Gérant ou les Gérants fixe la date du versement de ces avances de paiement.

# Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 32. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
  - (ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;
- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories d'actions suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.



# Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 33. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital .	Nombre	Montant
	souscrit	d'Actions	libéré
Anton LuxCo S.à r.l	EUR 30.999,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1	EUR 30.999,-
		100 Actions de Catégorie A2,	
		100 Actions de Catégorie A3	
		100 Actions de Catégorie A4	
		100 Actions de Catégorie A5	
		100 Actions de Catégorie A6	
		100 Actions de Catégorie A7	
		100 Actions de Catégorie A8	
		100 Actions de Catégorie A9	
		100 Actions de Catégorie A10	
Triton Luxembourg II GP	EUR 1,-	100 Actions de Catégorie B	EUR 1,-
Total:	EUR 31.000,-	3.099.900 Actions de Catégorie A1	EUR 31.000,-
		100 Actions de Catégorie A2,	
		100 Actions de Catégorie A3	
		100 Actions de Catégorie A4	
		100 Actions de Catégorie A5	
		100 Actions de Catégorie A6	
		100 Actions de Catégorie A7	
		100 Actions de Catégorie A8	
		100 Actions de Catégorie A9	
		100 Actions de Catégorie A10	
		100 Actions de Catégorie B	
		o o	

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

# Assemblée Générale Extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'établir le siège social à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

- Monsieur Dimitris Tsivos, né le 3 février 1982, à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Monsieur Heiko Dimmerling, né le 13 janvier 1970, à Fulda (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 20, Schillerstrasse, D-60313 Francfort, Allemagne;
- Madame Eloïse Kaunan, née le 5 janvier 1980, à Abidjan (Côte d'Ivoire), ayant son adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2013. REM/2013/1474. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013118128/974.

(130143549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

# Auberge Kohnenhof s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 3, Kounenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.165.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den siebten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY, mit dem Amtssitz zu Clerf,

sind erschienen:

Herr Rudolf KEMP, Koch, geboren zu Driebergen-Rijsenburg (NL), am 18. August 1962, wohnhaft zu L-9838 Eisenbach, 3, Kounenhaff;

Herr Maurice KEIZERS, manager, geboren zu Hengelo (NL), am 24. Februar 1973, wohnhaft zu L-9838 Eisenbach, 8, Haaptstrooss.

Diese Komparenten ersuchten den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen und Abmachungen zu beurkunden:

Die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «AUBERGE KOHNENHOF s.àr.l.» (2001 2400 579) mit Sitz zu L-9838 Eisenbach, 3, Kounenhaff, zu sein,

welche Gesellschaft gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 16. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 704, vom 31. August 2001, Seite 33.775, RCS B 96165,

Die Tagesordnung ist folgendermaßen:

- 1.- Abtretung von Anteilen.
- 2.- Abänderung von Artikel 6 Absatz 2.
- 3.- Annahme des Rücktritts des Geschäftsführers mit Entlast.
- 4.- Ernennung einer neuen Geschäftsführerin.
- 5.- Verschiedenes.

Einstimmig werden folgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Herr Maurice KEIZERS, vorbenannt, tritt ab DREIUNDSECHZIG Anteile der vorgenannten Gesellschaft «AUBERGE KOHNENHOF s.àr.l.» an Dame Marguerite PETERS, Rentnerin, geboren zu Luxemburg, am 27. April 1946, wohnhaft zu L-9838 Eisenbach, 3, Kounenhaff, welche Abtretung von den Gesellschaftern angenommen wird.

Herr Rudolf KEMP, vorbenannt, tritt ab DREIUNDVIERZIG Anteile der vorgenannten Gesellschaft «AUBERGE KOHNENHOF s.àr.l.» an Herrn Casper SCHÖNBERGER, EDV Manager, geboren zu Nijmegen (NL) am 10. März 1964, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Hausnummer 21, welche Abtretung von den Gesellschaftern angenommen wird.

Dame Marguerite PETERS und Herr Casper SCHÖNBERGER werden Eigentümer der ihnen somit abgetretenen Geschäftsanteile rückwirkend vom 30. April 2013 an und sie haben Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, rückwirkend vom 30. April 2013 angerechnet.

Die Zessionare werden in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Herr Rudolf KEMP, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft AUBERGE KOHNENHOF s.àr.l. erklärt, die vorgenannten Abtretungen anzunehmen, gemäß Artikel 1690 des Code Civil.

# Zweiter Beschluss

Infolge der vorstehenden Abtretungen hat Artikel 6 Absatz 2 folgenden Wortlaut: «Die Geschäftsanteile sind wie folgt gezeichnet:



1 Herr Rudolf KEMP, vorbenannt, zwanzig Anteile	20
2 Herr Casper SCHÖNBERGER, vorbenannt, dreiundvierzig Anteile	
3 Dame Marguerite PETERS, vorbenannt, dreiundsechzig Anteile	63
Total: ein hundert sechsundzwanzig Anteile	126.>

#### **Dritter Beschluss**

Herr Rudolf KEMP, vorgenannt, tritt als Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ab und Entlast wird ihm erteilt.

#### Vierter und letzter Beschluss

Zur Geschäftsführerin für eine unbestimmte Dauer wird Dame Marguerite PETERS, vorgenannt, ernannt Dame Marguerite PETERS, vorgenannt, kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift unbegrenzt verpflichten.

Die Kosten dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft AUBERGE KOHNENHOF s.àr.l.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Kemp, Keizers, Marg. Peters, Schönberger, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 08 août 2013. Relation: CLE/2013/853. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 12. August 2013.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2013118177/64.

(130142428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

# DSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 22.784,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.387.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second day of May.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

# THERE APPEARED

Duke Street General Partner Limited, a company formed and existing under the laws of England, having its registered office at Nations House, 9 <sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, W1U 1QS London, England, registered in England under number 03565673, acting as general partner of Duke Street VI No. 1 Limited Partnership, a limited partnership formed and existintgh under the laws of England, having its registered office at Nations House, 9 <sup>th</sup> Floor, 103 Wigmore Street, W1U 1QS London, England and registered in England under number LP011137,

duly represented by Flora Gibert with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DSC Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 133.387 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 October 2007, and whose articles of association (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 December 2007 n°2844 page 136503. The Articles were last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, dated 24 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 January 2012 n°107 page 5129.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers



of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of two Euro (EUR 2.-) in order to raise it from its current amount of twenty-two thousand seven hundred and eighty-two Euro (EUR 22,782.-) to twenty-two thousand seven hundred and eighty-four Euro (EUR 22,784.-), by creating and issuing two (2) new Ordinary Shares, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, issued with a share premium of a total amount of eighteen thousand seven hundred eighty six Euro and fifty Eurocents (EUR 18,786.50-).

#### Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the ownership of the two (2) new Ordinary Shares, having the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and issued with a share premium of a total amount of eighteen thousand seven hundred eighty six Euro and fifty Eurocents (EUR 18,786.50-) and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash.

The global contribution in cash of a total amount of eighteen thousand seven hundred eighty eight Euro and fifty Eurocents (EUR 18,788.50-) is allocated as follows:

- two Euro (EUR 2,-.) is allocated to the share capital of the Company, and
- eighteen thousand seven hundred eighty six Euro and fifty Eurocents (EUR 18,786.50-) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of eighteen thousand seven hundred eighty eight Euro and fifty Eurocents (EUR 18,788.50-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of eighteen thousand seven hundred eighty six Euro and fifty Eurocents (EUR 18,786.50-) paid on the two (2) new Ordinary Shares shall remain attached to such Ordinary Shares and are hereby allocated to a special share premium account attached to the Ordinary Shares.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution. Article 5.1 shall now read as follows:

- " **5.1.** The share capital is fixed at twenty-two thousand seven hundred and eighty-four Euro (EUR 22,784.-) represented by:
  - 1. Twenty-two thousand seven hundred fifty-four (22,754) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
  - 2. Two (2) class "A"shares (the "Class A Shares"),
  - 3. Two (2) class "B" shares (the "Class B Shares"),
  - 4. Two (2) class "C" shares (the "Class CShares"),
  - 5. Two (2) class "D" shares (the "Class D Shares"),
  - 6. Two (2) class "E" shares (the "Class E Shares"),
  - 7. Two (2) class "F" shares (the "Class F Shares"),
  - 8. Two (2) class "G" shares (the "Class G Shares"),
  - 9. Two (2) class "H" shares (the "Class H Shares"), 10. Two (2) class "I" shares (the "Class I Shares"),
  - 11. Four (4) class "|" shares (the "Class | Shares"),
  - 12. Six (6) class "K" shares (the "Class KShares"),
  - 13. Two (2) class "L"shares (the "Class L Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Class A to L Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares"."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.



The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

Duke Street General Partner Limited, une société constituée et régie selon le droit anglais, ayant son siège social à Nations House, 9e étage, 103 Wigmore Street, W1U 1QS Londres, Angleterre, immatriculée en Angleterre sous le numéro 03565673, agissant en tant que gérant commandité de Duke Street VI No. 1 Limited Partnership, une limited partnership constituée et régie selon le droit anglais, ayant son siège social à Nations House, 9 th Floor, 103 Wigmore Street, W1U 1QS Londres, Angleterre et matriculée en Angleterre sous le numéro LP011137,

dûment représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de DSC Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.387 (la "Société"), constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 octobre 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 2007 au numéro 2844, page 136503. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Maître Jean Seckler, prénommé, en date du 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 janvier 2012, au numéro 107, page 5129.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux euros (EUR 2,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-deux euros (EUR 22.782,-) à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 22.784,-), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de dix-huit mille sept cent quatre-vingt six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.786,50-).

# Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à la propriété des deux (2) nouvelles Parts Sociales Ordinaires, ayant les mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et émises avec une prime d'émission d'un montant total de dix-huit mille sept cent quatre-vingt six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.786,50-) et qui sont entièrement libérées y compris la prime d'émission, par un apport en numéraire.

L'apport en numéraire global d'un montant total de dix-huit mille sept cent quatre-vingt huit euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.788,50-) est alloué comme suit:

- deux euros (EUR 2,-) sont alloués au capital social de la Société, et
- dix-huit mille sept cent quatre-vingt six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.786,50-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de dix-huit mille sept cent quatre-vingt huit euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.788,50-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été dûment donnée au notaire.

Le montant total de la prime d'émission de dix-huit mille sept cent quatre-vingt six euros et cinquante centimes d'euros (EUR 18.786,50-) payé pour les deux (2) nouvelles Parts Sociales Ordinaires restera attaché à ces Parts Sociales Ordinaires et est alloué à un compte spécial de prime d'émission attaché aux Parts Sociales Ordinaires.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises à la précédente résolution. L'article 5.1 se lira désormais comme suit:



- " 5.1. Le capital social est fixé à vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 22,784,-) représenté par:
- 1. Vingt-deux mille sept cent cinquante-quatre (22.754) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires")
- 2. Deux (2) parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie
- 3. Deux (2) parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie "B""),
- 4. Deux (2) parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie "C" "),
- 5. Deux (2) parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie "D""),
- 6. Deux (2) parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie "E""),
- 7. Deux (2) parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie "F""),
- 8. Deux (2) parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie "G""),
- 9. Deux (2) parts sociales de catégorie "H" (les "Parts Sociales de Catégorie "H""),
- 10. Deux (2) parts sociales de catégorie "I" (les "Parts Sociales de Catégorie "I""),
- 11. Quatre (4) parts sociales de catégorie "J" (les "Parts Sociales de Catégorie "J""),
- 12. Six (6) parts sociales de catégorie "K" (les "Parts Sociales de Catégorie "K""),
- 13. Deux (2) parts sociales de catégorie "L" (les "Parts Sociales de Catégorie "L""),

Avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales de Catégorie A à L sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie Spécifique", et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégorie Spécifique sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales"."

#### Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23569. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013118309/170.

(130144051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

# Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118680/10.

(130144308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Consulting Petroleum Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8376 Kahler, 25A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 170.270.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSULTING PETROLEUM LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2094 du 23 août 2012, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.270.



L'assemblée est ouverte à 14.35 heures, présidée par Monsieur Didier PRETOT, administrateur de société, demeurant à F-54400 Longwy, 10, avenue André Malraux, qui désigne comme scrutateur et secrétaire Madame Monique GOLDEN-BERG, employée, demeurant à Steinfort.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de la société et la modification afférente de l'article 2, alinéa 1 er des statuts;
- 2. Démissions et nominations d'administrateurs et commissaires;

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Esch-sur-Alzette à L-8376 Kahler, 25a, rue Principale, et modifie en conséquence, l'article 2, alinéa 1 <sup>er</sup> des statuts comme suit:

" Art. 2. (alinéa 1 er ). Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Garnich".

#### Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Aldo FASCIO de son poste d'administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration, et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

# Troisième résolution

L'assemble nomme Monsieur Jean-Marie BERMER au poste de Vice-Président du Conseil d'Administration et confirme son mandant actuel d'Administrateur.

#### Quatrième résolution

L'assemble décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Madame Martine TARRA, née à Nîmes (F) le 1 <sup>er</sup> décembre 1958, demeurant à F-34300 Cap d'Agde, 6, avenue des lles d'Amérique.

### Cinquième résolution

L'assemblée révoque l'actuel commissaire aux comptes Madame Fatima HAMMOUTI, et nomme en ses lieu et place Monsieur Joseph Nicolas BERMER, né à Pétange le 4 décembre 1957, demeurant à L-4990 Sanem, 84, rue de Niederkorn.

Les mandats de tous les administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire expireront au terme de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15 heures.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.050,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Pretot, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2013 - EAC/2013/9627 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.



POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Esch-sur-Alzette, le 1 er août 2013.

A. Holtz.

Référence de publication: 2013118292/67.

(130143980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

# Ex.C.A. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 39, Hauptstrooss. R.C.S. Luxembourg B 179.558.

#### **STATUTS**

L'an deux mille treize, le sixième jour d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Dany PIRNAY, dirigeant d'entreprise, né le 29 avril 1954 à Baelen (Belgique), demeurant à B-4910 Theux, Oneux village, 39;
- 2. Monsieur Pascal HEUZE, dirigeant d'entreprise, né le 21 avril 1963 à Ougrée (Belgique), demeurant à B-4670 Trooz, Rys de Mosbeux, 51;
- 3. Monsieur Vincent MAGERMANS, dirigeant d'entreprise, né le 4 avril 1969 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4831 Limbourg, 52, Au Pairon;
- 4. Madame Isabelle FABRY, dirigeant d'entreprise, née le 30 novembre 1975 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4654 Herve, Grand Vinâve, 4;
- 5. Madame Isabelle ALBERT, employée, née le 17 août 1967 à Liège (Belgique), demeurant à B-4650 Herve Place Albert 1 er , 6,

ici représentée par Monsieur Dany PIRNAY, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 août 2013;

6. Madame Cécile COLLAERS, dirigeant d'entreprise, née le 24 juillet 1984 à Liège (Belgique), demeurant à B-4458 FEXHE-SLINS, Rue Provinciale, 375,

ici représentée par Madame Isabelle FABRY, pré-qualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 août 2013.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires, les comparants présents et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- « **Art. 1** er . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").
  - Art. 2. La Société a pour objet les activités de comptable, de fiscaliste et de conseiller économique.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

- Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Ex.C.A. Lux».
- Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.



La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

- Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.



En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

# Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

crit e les certe (100) par es sociales comme sure.	
- Monsieur Dany PIRNAY, pré-qualifié, vingt-quatre parts	24 parts
- Monsieur Pascal HEUZE, pré-qualifié, vingt-quatre parts	24 parts
- Monsieur Vincent MAGERMANS, pré-qualifié, vingt-quatre parts	24 parts
- Madame Isabelle FABRY, pré-qualifiée, vingt-quatre parts	24 parts
- Madame Isabelle ALBERT, pré-qualifiée, deux parts	2 parts
- Madame Cécile COLLAERS, pré-qualifiée, deux parts	2 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

# Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes: 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).



- 2.- Est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Dany PIRNAY, dirigeant d'entreprise, né le 29 avril 1954 à Baelen (Belgique), demeurant à B-4910 Theux, Oneux Village, 39.
  - 3.- Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Vincent MAGERMANS, dirigeant d'entreprise, né le 4 avril 1969 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4831 Limbourg, 52, Au Pairon.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du gérant technique soit par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
  - 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9980 Wilwerdange, Hauptstrooss 39.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. PIRNAY, P. HEUZE, V. MAGERMANS, I. FABRY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2013. Relation: DIE/2013/10124. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118315/175.

(130144054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

### Les Rives du Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.474.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 49.559,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LES RIVES DU LAC S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen a été constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 14 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 29 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 12 juillet 2002;
- que le capital social de la société LES RIVES DU LAC S.A. s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingtsix euros et soixante-neuf cents (30.986,69.-EUR), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;
- que la société SOPINVEST AND PROPERTIES SA, préqualifiée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions et qu'elle déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société LES RIVES DU LAC S.A.;
- que la partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 18 juillet 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;



- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 18 juillet 2013 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
  - suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
  - décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35726. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118420/60.

(130143737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

# Nomade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 170.640.

Correctif au dépôt fait en date du 04 avril 2013 réf.: L130053637

L'an deux mil treize, le premier août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Hubert MARGNAT, retraité, né à Marseille (France) le 23 juin 1948, résidant au 19, Rue du Grand-Pré, CH-1299 Crans-près-Céligny (Suisse),
- 2) Madame Noëlle PATRICOT épouse MARGNAT, sans profession, née à Marseille (France) le 15 décembre 1950, résidant au 19, Rue du Grand-Pré, CH-1299 Crans-près-Céligny (Suisse),

tous deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 18 juillet 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société NOMADE S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2200 du 5 septembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date 7 mars 2013, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1248 du 28 mai 2013;
- que lors de ladite assemblée du 7 mars 2013, il s'est glissé dans la rédaction du procès verbal une erreur matérielle concernant l'évaluation d'une partie de l'apport effectué par les associés à la Société;
- les quatre cent vingt-huit mille deux cent quatre vingt (428.280) parts sociales de la société de droit français MYNO S.à r.l. apportées par les associés ont été évaluées erronément à un montant de un million huit cent vingt et un mille quatorze Euros (EUR 1.821.014) tel que mentionné dans l'acte notarié et ses annexes à savoir: le rapport d'évaluation de Me Belnet et le certificat de la gérante de MYNO S.à r.l.. Il aurait fallu indiquer une valeur de quatre millions huit cent



soixante-quatorze euros et dix-sept cents (EUR 4.000.874,17), cette valeur étant confirmée par un rapport d'évaluation rectificatif de Me Belnet en date du 16 juillet 2013 et du certificat rectificatif établi par la gérante de MYNO S.à r.l. en date du 18 juillet 2013;

Ce certificat ainsi que le rapport d'évaluation rectificatif resteront, après avoir été signés «Ne Varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant annexés au présent acte;

- il résulte de ce qui précède:
- a) que le montant alloué à la prime d'émission doit être corrigé, au lieu d'un montant de un million quatre cent dix mille neuf cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.410.978) tel que mentionné dans l'acte notarié, il aurait fallu indiquer le montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente-huit Euros et dix-sept cents (EUR 3.590.838,17), le montant affecté au capital ainsi que le montant de la soulte à payer restant inchangés;
- b) que le montant total de l'apport doit également être corrigé, au lieu d'un montant de un million huit cent vingt-trois mille quatre cent soixante-dix-huit Euros (EUR 1.823.478) tel que mentionné dans l'acte notarié, il aurait fallu indiquer le montant de quatre millions trois mille trois cent trente-huit Euros et dix-sept cents (EUR 4.003.338,17);
  - Qu'en conséquence ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les associés décident de procéder aux modifications mentionnées ci-dessus dans la partie «Libération» de l'acte notarié du 7 mars 2013, le restant de l'acte étant inchangé.

#### Deuxième résolution

Les associés décident encore d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à MILLE SIX CENTS EUROS (1.600.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

#### Déclaration:

Je soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, déclare que l'acte d'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2013, numéro 17.639 de son répertoire a été enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 mars 2013, Relation: LAC/2013/11081.

Luxembourg, le 8 août 2013

Signé: G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2013. Relation: LAC/2013/36505. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118469/68.

(130143736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

# European Regional Branch of the International Consortium for Social Development (ICSD), Association sans but lucratif.

Siège social: L-4964 Clemency, 7, rue de Grass.

R.C.S. Luxembourg F 8.353.

Il résulte du rapport de l'assemblée générale, sous son point 10. Changement of the «siège social» que le siège sera transféré au 7, rue de Grass, L-4964 Clemency.

L'article 2 des statuts prend donc la teneur suivante:

Art. 2. Son siège est au 7, rue de Grass à L-4964 Clemency

Assemblée Générale du 1 er juin 2013

Référence de publication: 2013118614/13.

(130143742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



#### LM & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.696.

L'an deux mille treize, le douze août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LM & CO S.A.», ayant son siège social à L-8094 Bertrange, 52, rue de Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 103.696, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1327 du 29 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 7 octobre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie LAHAYE, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole HENOUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

- renonciation aux formalités légales de convocation;
- modification de l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- transfert du siège social de 52, rue de Strassen, L-8094 BERTRANGE au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2.1 des statuts;
  - modification de l'article 11.1 relatif à la nomination du président du conseil d'administration;
- suppression de l'article 13.2 des statuts relatif à la subordination à l'autorisation de l'assemblée en cas de délégation de la gestion à un administrateur;
  - suppression de l'article 13.3 des statuts, sans objet;
- introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification subséquente des articles 10 et 14 des statuts;
  - changement d'adresse de l'administrateur et administrateur délégué.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.



#### Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 52, rue de Strassen, L-8094 Bertrange au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et décide en conséquence de modifier l'article 2.1. des statuts.

En conséquence, l'article 2 des statuts, considérant les résolutions 2 et 3, aura désormais la teneur suivante:

## « Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.
- 2.2. Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

2.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.»

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les articles 13.2 des statuts relatif à la subordination à l'autorisation de l'assemblée en cas de délégation de la gestion à un administrateur.

#### Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les articles 13.3 des statuts devenu sans objet. En conséquence, considérant les résolutions 5 et 6, l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.»

### Septième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts et plus particulièrement les articles 10 et 14 des statuts aux dispositions légales relatives à l'actionnariat unique.

En conséquence des décisions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 10 et 14 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

#### « Art. 10. Conseil d'administration.

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non qui élit un président en son sein. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.»
- « Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par la seule signature de l'administrateur unique.»

#### Huitième résolution

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Philippe LUIDINANT, administrateur et administrateur-délégué, est désormais fixée au L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LAHAYE, N. HENOUMONT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 août 2013. Relation: MER/2013/1723. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118425/117.

(130143862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

#### Bauvision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013118677/11.

(130144635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.007.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118698/9.

(130144395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Beim Besch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beim Besch S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013118679/11.

(130144723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

# Simon & Samson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 82A, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.866.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 de la société a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013117615/12.

(130142661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck